



**DOSSIER DE VALIDATION DES ACQUIS
DE L'EXPERIENCE**

PARTIE 1

BREVET DE MONITEUR DE FOOTBALL

2018-2019



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
DEFINITION DE LA VAE	3
DEMARCHE	3
PARTIE 1 DU DOSSIER	3
NOTICE EXPLICATIVE	4
LES ETAPES DE LA PROCEDURE DE VAE	4
L'ACCUEIL ET L'INFORMATION	4
LA RECEVABILITE DE VOTRE DOSSIER	4
LA VALIDATION DES ACQUIS DE VOTRE EXPERIENCE	4
AIDE A LA REDACTION	5
RECAPITULATIF DES PIECES A JOINDRE AU DOSSIER	7
Liste des Instituts Régionaux de Formation du Football	8
LE DOSSIER : PARTIE 1	9
VOTRE IDENTITE	9
VOTRE DEMANDE	10
Rappel des conditions de recevabilité du dossier	10
Dispense	10
Cadre réserve à l'Institut Régional de Formation du Football	11
DETAIL DE LA DEMANDE	12
VOTRE FORMATION	12
VOTRE PARCOURS DE JOUEUR	13
VOTRE PARCOURS D'ENTRAINEUR	14
VOS EMPLOIS ET/OU FONCTIONS BENEVOLES	15
VOTRE EMPLOI ET / OU FONCTION BENEVOLE ACTUEL	15
VOTRE DERNIER EMPLOI OU FONCTION BENEVOLE	16
VOS EMPLOIS OU FONCTIONS PRECEDENTS EN LIEN DIRECT AVEC LE DIPLOME VISE	17
VOS EMPLOIS ET/OU FONCTIONS BENEVOLES SANS LIEN DIRECT AVEC LE DIPLOME VISE	18
DECLARATION SUR L'HONNEUR	19
ACCUSE DE RECEPTION DE LA DEMANDE	20
ANNEXES	21
ANNEXE 1 : MODELE D'ATTESTATION EMPLOYEUR	21
ANNEXE 2 : ATTESTATION ARBITRAGE	22
ANNEXE 3 : LE REFERENTIEL D'ACTIVITES DU BMF	23



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



DEFINITION DE LA VAE

Instaurée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience professionnelle ou bénévole, afin d'obtenir un Diplôme ou un Titre à Finalité Professionnelle (TFP). Diplômes et Titres sont ainsi accessibles grâce à l'expérience acquise et non uniquement par le biais de la formation initiale.

DEMARCHE

- Bien préciser son projet professionnel
- Identifier dans son expérience les activités qui correspondent au référentiel d'activités du diplôme demandé
- Analyser les expériences et démontrer qu'elles sont sources de compétences professionnelles en lien avec celles décrites dans le référentiel précité
- Rédiger par écrit ces différentes expériences professionnelles, salariées, non salariées et bénévoles.

PARTIE 1 DU DOSSIER

Le présent dossier de demande de Validation des Acquis de l'Expérience porte sur le Brevet de Moniteur de Football (BMF), Titre à Finalité Professionnelle enregistré au Registre National de la Certification Professionnelle (RNCP) sous le numéro 15159.

La partie 1 du dossier concerne la recevabilité de votre demande. Une notice d'aide à la rédaction du document ainsi qu'une fiche récapitulative des pièces à joindre au dossier sont jointes à partir de la page 4 jusqu'à la page 8.

La partie 1 du dossier de VAE est à envoyer à l'Institut de Formation du Football au plus tard le 30 novembre (date limite d'envoi - cachet de la poste faisant foi).



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



NOTICE EXPLICATIVE

LES ETAPES DE LA PROCEDURE DE VAE

Première phase

L'ACCUEIL ET L'INFORMATION

VOUS	VOTRE INTERLOCUTEUR
	L'INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL (IFF)
Vous demandez un dossier	Vous remet ou vous adresse un dossier

Deuxième phase

LA RECEVABILITE DE VOTRE DOSSIER

VOUS	VOTRE INTERLOCUTEUR
	LA LIGUE INSTITUT REGIONAL DE FORMATION DU FOOTBALL DESIGNE PAR L'IFF
Vous adressez en deux exemplaires la première partie de votre dossier avant la date fixée par l'Institut de Formation du Football	Examine votre dossier et vous notifie un avis de recevabilité dans un délai de deux mois après l'accusé de réception

Troisième phase

LA VALIDATION DES ACQUIS DE VOTRE EXPERIENCE

VOUS	VOTRE INTERLOCUTEUR
Vous adressez deux exemplaires de la deuxième partie de votre dossier avant la date fixée par l'Institut Régional de Formation du Football	LA LIGUE INSTITUT REGIONAL DE FORMATION DU FOOTBALL
Si vous avez demandé un entretien avec le jury ou si le jury a souhaité s'entretenir avec vous	Vous adresse une convocation pour cet entretien
	Vous notifie la décision du jury qui peut : - vous attribuer le diplôme - ne pas vous attribuer le diplôme - vous attribuer une partie du diplôme ; vous devez dans les 5 ans obtenir la totalité du diplôme



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



AIDE A LA REDACTION

Comment remplir votre partie 1 de dossier VAE consacrée à la recevabilité.

VOTRE FORMATION

p. 12 du dossier

Vous devez indiquer dans cette fiche votre parcours de formation, qu'il s'agisse de la scolarité dans le primaire et le secondaire, de votre parcours universitaire, de formations dans le domaine du sport ou autre ... et de formation professionnelle continue.

Vous avez trois possibilités pour justifier les formations que vous avez suivies et les diplômes que vous avez obtenus :

- Joindre une attestation de stage ou une copie du diplôme détenu
- Faire établir par l'organisme de formation une attestation de formation
- Demander à votre organisme de formation d'apposer la signature du responsable de la formation et le cachet de l'organisme dans le tableau prévu à cet effet

Pour la formation professionnelle continue, précisez dans la colonne « commentaires » s'il s'agissait d'une formation en alternance.

Attention ! votre parcours de formation peut éclairer le jury sur votre profil mais il n'est pas une condition nécessaire à la Validation des Acquis de l'Expérience.

VOS EMPLOIS ET/OU FONCTIONS BENEVOLES

p. 15 du dossier

Vous devez détailler dans les différentes fiches vos emplois et fonctions exercés, et notamment :

- Votre emploi ou fonction actuelle
- Si vous êtes sans emploi, le dernier emploi ou fonction bénévole que vous avez occupé
- Toutes les expériences en lien direct avec le diplôme visé. Vous pouvez photocopier cette dernière fiche autant de fois que nécessaire, vous permettant d'atteindre un minimum d'activité de **rente-six mois cumulés** (emploi actuel compris)

Pour chacun des emplois ou fonctions bénévoles répertoriés dans ces fiches, veuillez faire remplir le cadre prévu à cet effet par l'employeur ou l'organisme concerné (**nom, signature, cachet**). Il est également nécessaire de joindre, pour les fonctions salariées, des **attestations employeurs** (modèle en annexe).



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



Pour les fonctions bénévoles, dans le cas où l'(es) association(s) n'existerai(en)t plus, veuillez joindre toute autre pièce permettant de justifier votre activité (déclaration de l'association en préfecture, témoignage d'usagers ou tout autre pièce justificative).

La décision de recevabilité est fondée sur deux critères : la durée de l'expérience et le rapport direct avec le diplôme visé.

La durée de l'expérience ne doit pas être inférieure à 3 ans en continu ou en discontinu (36 mois), pour un volume horaire minimum de 1 000 heures d'activités cumulées.

Le rapport direct avec le diplôme visé est évalué en fonction de la nature de l'activité et de son niveau :

- La nature de l'activité : les activités doivent correspondre, en tout ou partie, aux textes de référence du diplôme visé. La démarche pédagogique et la relation avec un public, fondant la spécificité des métiers des éducateurs et entraîneurs de football, sont des conditions essentielles dans l'examen du rapport avec le diplôme.
- Le niveau de l'activité ; il est évalué en fonction des critères de responsabilité, d'autonomie et de technicité.

VOS EMPLOIS OU FONCTIONS SANS LIEN DIRECT AVEC LE DIPLOME VISE

p. 18 du dossier

Vous devez indiquer dans le tableau prévu à cet effet toute autre expérience sans lien direct avec le diplôme visé.

Cette expérience est répertoriée à titre indicatif et n'entrera pas en compte dans l'examen de recevabilité du dossier. Il s'agit d'informations complémentaires destinées au jury.

NB : les expériences répertoriées dans cette partie du dossier ne serviront pas à apprécier la recevabilité de votre candidature, l'examen de recevabilité portant sur toutes les expériences en lien direct avec le diplôme (cf. art. L335-5 al. II code de l'éducation).

Néanmoins, et dans le cas où votre recevabilité serait prononcée, vous pourrez vous appuyer sur ces expériences dans la partie 2 du dossier VAE, afin de faire émerger des compétences potentiellement transférables.



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



RECAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

POUR JUSTIFIER DE VOTRE IDENTITÉ

- Photocopie de la carte d'identité recto verso
- ou du passeport
- ou de la carte de séjour en cours de validité
- CV

POUR ATTESTER DE VOS DIPLOMES

- Photocopie des diplômes

POUR JUSTIFIER DE VOTRE FORMATION

- Attestation de stage ou de formation

POUR JUSTIFIER DE VOTRE EXPÉRIENCE EN LIEN AVEC L'ARBITRAGE

- Attestation type (annexe= complétée, cachetée et signée)
- Justificatifs : feuille de match, compte-rendu de réunion, article papier ou internet...

POUR JUSTIFIER DE VOS 3 ANS MINIMUM D'EXPÉRIENCE EN LIEN AVEC LE DIPLOME VISÉ

POUR VOS EMPLOIS SALARIÉS

- Soit un certificat de travail en votre possession.
- Soit une attestation employeur (modèle en annexe)
- Soit vos bulletins de salaire si vous ne souhaitez pas ou si vous ne pouvez pas demander d'attestation à votre employeur (les bulletins récapitulatifs annuels suffisent).

Si vous êtes gérant de société salarié

- La déclaration fiscale 2031.

POUR VOS EMPLOIS SALARIÉS

- La déclaration fiscale 2035 et son annexe ou la déclaration 2342.
- La déclaration URSSAF.
- Le cas échéant un extrait Kbis

Si vous êtes gérant de société non salarié

- La déclaration fiscale 2065, si la société est assujettie à l'impôt sur les sociétés.

POUR VOS FONCTIONS BÉNÉVOLES

- Une attestation
- Dans le seul cas où l'association n'existe plus toute pièce justifiant de votre activité (déclaration de l'association en préfecture, témoignage d'usagers ou toute autre pièce justificative).



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



LISTE DES INSTITUTS REGIONAUX DE FORMATION DU FOOTBALL

Ci-dessous, vous trouverez la liste des Instituts Régionaux de Formation du Football (IR2F) auprès desquels vous pouvez déposer votre dossier de demande de VAE, selon votre territoire de résidence :

- Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football
- Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football
- Ligue Bretagne de Football
- Ligue Centre-Val-de-Loire de Football
- Ligue Grand Est de Football
- Ligue de Football des Hauts-de-France
- Ligue Méditerranée de Football
- Ligue de Football de Normandie
- Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine
- Ligue de Football d'Occitanie
- Ligue de Paris Ile-de-France de Football
- Ligue de Football des Pays de la Loire

Pour les candidats des DOM-TOM, de Corse, ou résidant hors de France, les dossiers de demandes de VAE sont à adresser à l'Institut de Formation du Football qui réorientera les candidats vers une Ligue IR2F.

Contact IFF :

Baptiste FAROCHE

bfaroche@fff.fr

87 boulevard de Grenelle

75015 PARIS



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



LE DOSSIER : PARTIE 1

VOTRE IDENTITE

Madame

Monsieur

(nom de naissance)

Nom d'époux(se)

Prénom(s)

Date de naissance

Nationalité

Adresse

Code postal

Ville

Tél. fixe

Tél. portable

Adresse professionnelle (facultatif)

Code postal

Ville

VOTRE SITUATION ACTUELLE

Etes-vous : Salarié Travailleur indépendant Bénévole Demandeur
d'emploi

Autre situation (précisez) :



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



VOTRE DEMANDE

La présente demande de Validation des Acquis de l'Expérience porte sur le diplôme du Brevet d'Entraîneur de Football

RAPPEL DES CONDITIONS DE RECEVABILITE DU DOSSIER

- Etre âgé des 18 ans révolus
- Etre titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1)
- Justifier d'un volume horaire de 35 heures consacrées à l'arbitrage en football, à travers une attestation (modèle en annexe) justifiant de la réalisation de l'une des 3 actions demandées.
- Justifier d'un volume horaire d'activité professionnelle ou bénévole dans l'encadrement sportif en football, équivalent à **1 000 heures sur un minimum de trente-six mois** (trois ans) correspondant au domaine des activités visées par le Brevet de Moniteur de Football.

DISPENSE

Si vous ne remplissez pas les conditions d'accès (prérequis) définies dans le règlement du diplôme demandé, veuillez préciser les raisons de votre demande de dispense de ces conditions. Justifiez votre demande en joignant tout document susceptible de pouvoir l'appuyer :



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



CADRE RESERVE A L'INSTITUT REGIONAL DE FORMATION DU FOOTBALL

N° de dossier

Reçu le

Cachet de la Ligue, nom et signature de la personne référente



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



DETAIL DE LA DEMANDE

VOTRE FORMATION

	INTITULE DU DIPLOME / DE LA FORMATION	DATE D'OBTENTION	COMMENTAIRES OU SIGNATURE / CACHET DE L'ORGANISME (le cas échéant)
SCOLARITE (primaire et secondaire)			
UNIVERSITAIRE			
SPORTIF (football et/ou autres)			
FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE			
AUTRES DOMAINES			



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



VOS EMPLOIS ET/OU FONCTIONS BENEVOLES

VOTRE EMPLOI ET / OU FONCTION BENEVOLE ACTUEL¹

Si cet emploi ou fonction a un lien avec le diplôme visé, indiquez le nombre total d'heures effectuées jusqu'à la date de dépôt de la première partie du présent dossier.

Emploi ou fonction exercé actuellement

Votre statut : Salarié Travailleur indépendant Bénévole

Depuis le :

Nombre d'heures effectuées par semaine :

Total des heures effectuées dans cet emploi ou fonction :

Nom et adresse de l'employeur ou organisme

Signature du responsable et cachet de la structure

¹ Si vous êtes actuellement sans emploi ou sans fonction bénévole, merci de ne compléter cette section qu'à partir de la page suivante. Si vous avez à la fois un emploi et une fonction bénévole, vous pouvez photocopier cette fiche.



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



VOTRE DERNIER EMPLOI OU FONCTION BENEVOLE²

Si cet emploi ou fonction avait un lien avec le diplôme visé, indiquez le nombre total d'heures effectuées jusqu'à la date de dépôt de la première partie du présent dossier.

Dernier emploi ou fonction exercé

Votre statut : Salarié Travailleur indépendant Bénévole

Du (jj/mm/aaaa) : | | | | | | | | |

Au (jj/mm/aaaa) : | | | | | | | | |

Nombre d'heures effectuées par semaine :

Total des heures effectuées dans cet emploi ou fonction :

Nom et adresse de l'employeur ou organisme

Signature du responsable et cachet de la structure

² Ne pas remplir cette page si vous avez déjà complété la page précédente sur votre emploi ou fonction actuel



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



VOS EMPLOIS OU FONCTIONS PRECEDENTS EN LIEN DIRECT AVEC LE DIPLOME VISE

Emploi ou fonction exercé

Votre statut : Salarié Travailleur indépendant Bénévole

Du (jj/mm/aaaa) : | | | | | | | | |

Au (jj/mm/aaaa) : | | | | | | | | |

Nombre d'heures effectuées par semaine :

Total des heures effectuées dans cet emploi ou fonction :

Nom et adresse de l'employeur ou organisme

Signature du responsable et cachet de la structure

Vous pouvez photocopier cette page autant de fois que nécessaire



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



VOS EMPLOIS ET/OU FONCTIONS BENEVOLES SANS LIEN DIRECT AVEC LE DIPLOME VISE

EMPLOI / FONCTION	STRUCTURE	DUREE D'EXPERIENCE (Nombre mois + heures)	OBSERVATIONS



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (nom et prénom du candidat) :

certifie sur l'honneur l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier et déclare ne pas déposer pour cette année civile :

- Plus de trois demandes pour des diplômes différents.
- Une autre demande pour le même diplôme dans un autre Institut Régional de Formation du Football

Fait à :

Le :

Signature du candidat :

La Ligue ou la FFF se réservent la possibilité de vérifier l'exactitude de vos déclarations. En cas de fausses déclarations, l'obtention du diplôme vous sera refusée, et l'administration sera tenue de déposer plainte contre vous.

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de même à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 450 000 d'euros d'amende » (code pénal, art. 441-1)

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu ». (code pénal, art. 441-6).

VOUS VENEZ DE TERMINER DE REMPLIR LA PARTIE 1 DE VOTRE DOSSIER DE DEMANDE

- Joignez toutes les pièces justificatives qui vous sont demandées en fonction de votre situation
- Remplissez l'accusé de réception
- Envoyez 2 exemplaires à l'Institut de Formation du Football – Conservez un exemplaire que vous joindrez à la partie 2 du dossier avec la notification d'avis de recevabilité afin d'adresser au jury un dossier complet.



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



ACCUSE DE RECEPTION DE LA DEMANDE

<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur
Nom de naissance	Nom d'époux(se)
Prénom(s)	
Date de naissance	
Adresse	
Diplôme demandé	
En cas de recevabilité du dossier, entretien souhaité avec le jury : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Cadre réservé à la Ligue

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande de Validation des Acquis de l'Expérience (Partie 1), reçu par la

Ligue

Le :

Dossier enregistré sous le numéro

Merci de bien vouloir conserver ce numéro et le rappeler dans toute correspondance concernant votre demande.

La Ligue



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



ANNEXES

ANNEXE 1 : MODELE D'ATTESTATION EMPLOYEUR

Coordonnées de l'employeur

(VILLE), le (date),

OBJET : attestation employeur

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e) Monsieur / Madame (nom et prénom de l'employeur)

agissant en qualité de (fonction / pouvoir de l'employeur),

dans l'entreprise (nom de l'entreprise) certifie que Monsieur /

Madame (salarié) travaille ou a travaillé au sein de notre

société depuis le (date d'embauche)

en qualité de (fonction du salarié)

Le salarié effectuait dans l'entreprise un volume horaire hebdomadaire de h.

Durant la totalité de son activité, il a été amené à effectuer un nombre d'heures pour l'entreprise de h

De (mm/aaaa) à (mm/aaaa)

Le contrat a pris fin le (date de départ si besoin)

Cette attestation est délivrée à la demande de l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le

Signature



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



ANNEXE 2 : ATTESTATION ARBITRAGE

Coordonnées du signataire

(VILLE), le (date),

OBJET : Attestation arbitrage

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e), Monsieur / Madame (nom et prénom du signataire)

agissant en qualité de au sein de

certifie que Monsieur / Madame

a bien consacré 35 heures à l'arbitrage à travers la réalisation de l'une ou de plusieurs des actions suivantes :

Arbitrer un ou des matchs de football à 11 ou des matchs à effectif réduit (*volume horaire= temps de jeu*)

Date :	lieu :	justificatifs joints :	
Date :	lieu :	justificatifs joints :	
Date :	lieu :	justificatifs joints :	
Date :	lieu :	justificatifs joints :	Total =

Organiser une réunion d'initiation aux lois du jeu pour les joueurs (*volume horaire : 3 heures pour l'action*)

Date :	lieu :	justificatifs joints :	
Date :	lieu :	justificatifs joints :	
Date :	lieu :	justificatifs joints :	
Date :	lieu :	justificatifs joints :	Total =

Organiser une réunion d'information pour un public autre : dirigeants / éducateurs
(*volume horaire : 3 heures pour l'action*)

Date :	lieu :	justificatifs joints :	
Date :	lieu :	justificatifs joints :	
Date :	lieu :	justificatifs joints :	
Date :	lieu :	justificatifs joints :	Total =

TOTAL DE TOUTES LES ACTIONS =

Cette attestation est délivrée à la demande de l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le

Signature



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



ANNEXE 3 : LE REFERENTIEL D'ACTIVITES DU BMF³

UC1 : Etre capable de mettre en œuvre une séance d'animation en football pour des jeunes d'U8 (moins de 8 ans) à U11 (moins de 11 ans), en sécurité	
REFERENTIEL D'ACTIVITES	
ACTIVITES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES, ACTIONS et TACHES
Mise en application des projets d'encadrement dans le cadre de la pratique du football en sécurité	<ul style="list-style-type: none">- Déterminer les groupes des niveaux et organiser l'animation pour des jeunes d'U8 à U11 ;- Mettre en œuvre les progressions pédagogiques en animation ;- Proposer des situations pédagogiques cohérentes ;- Organiser les différents espaces d'animation et de pratique ;- Utiliser les outils d'évaluation proposés ;- Inscrire son action dans le projet du club ou de la structure ;- Coordonner son action avec l'action des autres intervenants et acteurs ;- Evaluer les attentes des licenciés ;- Prendre en compte des éléments du projet éducatif et sportif pour organiser les actions au sein du club ou de la structure ;- Evaluer son action en lien avec les projets du club ou de la structure ;- Définir les objectifs des séances d'animation pour l'ensemble des catégories ;- Encadrer les collectifs dans le cadre de l'animation en football ;- Définir les règles de la vie collective ;- Veiller à leur application et leur respect ;- Favoriser l'intégration des publics présentant des handicaps ;- Mettre en place des situations adaptées pour ces publics ;
Définition des règles de sécurité dans le respect des normes fédérales et la réglementation en vigueur	<ul style="list-style-type: none">- Communiquer les règles de sécurité auprès des pratiquants et de l'encadrement ;- Intervenir pour prévenir ou régler tout problème lié à la sécurité ;- Adapter son action en fonction de l'évolution des règles et normes fédérales ;- Evaluer les risques potentiels liés à la situation d'encadrement ;- Prévenir les comportements à risque pour la santé morale, physique et psychique des licenciés et de l'encadrement ;

³ - Document extrait du Règlement B.M.F n° 15 159 (R.N.C.P) et intitulé « Référentiel d'activités et de certification »

- Le référentiel de certification a été supprimé.

- Le libellé du référentiel d'activités a été complété par la notion « d'action ».



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



UC2 : Etre capable de mettre en œuvre une séance de préformation en football pour des jeunes d'U12 (moins de 12 ans) à U15 (moins de 15 ans), en sécurité	
REFERENTIEL D'ACTIVITES	
ACTIVITES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES, ACTIONS et TACHES
Mise en application des projets de préformation, dans le cadre de la pratique du football en sécurité	<ul style="list-style-type: none">- Déterminer les groupes de niveaux et l'organisation de l'entraînement en préformation ;- Mettre en œuvre les progressions pédagogiques de la préformation ;- Proposer des situations pédagogiques cohérentes ;- Organiser les différents espaces de préformation et de pratique ;- Utiliser les outils d'évaluation proposés ;- Inscrire son action dans le projet du club ou de la structure ;- Coordonner son action avec l'action des autres intervenants et acteurs ;- Evaluer les attentes des licenciés ;- Prendre en compte des éléments du projet éducatif et sportif pour organiser les actions au sein du club ou de la structure ;- Evaluer son action en lien avec les projets du club ou de la structure ;- Définir les objectifs des séances de préformation pour l'ensemble des catégories.
Définition des règles de sécurité dans le respect des normes fédérales et de la réglementation en vigueur	<ul style="list-style-type: none">- Communiquer les règles de sécurité auprès des pratiquants et de l'encadrement ;- Intervenir pour prévenir ou régler tout problème lié à la sécurité ;- Adapter son action en fonction de l'évolution des règles et normes fédérales ;- Evaluer les risques potentiels liés à la situation d'encadrement ;- Prévenir les comportements à risque pour la santé morale, physique et psychique des licenciés et de l'encadrement



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



UC3 : Etre capable de mettre en œuvre une séance d'entraînement en football pour des jeunes de U16 (moins de 16 ans) aux seniors, en sécurité	
REFERENTIEL D'ACTIVITES	
ACTIVITES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES, ACTIONS et TACHES
Mise en application des projets d'entraînement, dans le cadre de la pratique du football en sécurité	<ul style="list-style-type: none">- Déterminer les groupes de niveaux et l'organisation de l'entraînement ;- Mettre en œuvre les progressions pédagogiques d'entraînement ;- Proposer des situations pédagogiques cohérentes ;- Organiser les différents espaces d'entraînement et de pratique ;- Utiliser les outils d'évaluation proposés ;- Inscrire son action dans le projet du club ou de la structure ;- Coordonner son action avec l'action des autres intervenants et acteurs ;- Evaluer les attentes des licenciés ;- Prendre en compte des éléments du projet éducatif et sportif pour organiser les actions au sein du club ou de la structure ;- Evaluer son action en lien avec les projets du club ou de la structure ;- Définir les objectifs des séances pour l'ensemble des catégories ;- Encadrer les collectifs dans le cadre de l'entraînement sportif en football
Définition des règles de sécurité dans le respect des normes fédérales et de la réglementation en vigueur	<ul style="list-style-type: none">- Communiquer les règles de sécurité auprès des pratiquants et de l'encadrement ;- Intervenir pour prévenir ou régler tout problème lié à la sécurité ;- Adapter son action en fonction de l'évolution des règles et normes fédérales ;- Evaluer les risques potentiels liés à la situation d'encadrement ;- Prévenir les comportements à risque pour la santé morale, physique et psychique des licenciés et de l'encadrement ;



Brevet de Moniteur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au RNCP - code NSF 335
(arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal officiel du 7 juin 2016)



UC4 : Etre capable de contribuer au projet associatif d'un club ou d'une structure de football, en sécurité

REFERENTIEL D'ACTIVITES

ACTIVITES	COMPETENCES ASSOCIEES AUX ACTIVITES, ACTIONS et TACHES
Mobilisation des connaissances administratives nécessaires à la gestion d'un projet, en sécurité	<ul style="list-style-type: none">- Inscrire son action dans le projet du club ou de la structure ;- Coordonner son action avec l'action des autres intervenants et acteurs ;- Evaluer les attentes des licenciés ;- Prendre en compte des éléments du projet éducatif et sportif pour organiser les actions au sein du club ou de la structure ;- Evaluer son action en lien avec les projets du club ou de la structure ;- Définir les règles de la vie collective ;- Veiller à leur application et leur respect ;- Favoriser l'intégration des publics présentant des handicaps ;- Communiquer les règles de sécurité liées auprès des pratiquants et de l'encadrement ;- Intervenir pour prévenir ou régler tout problème lié à la sécurité dans le cadre du projet associatif ;- Participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité ;- Participer à des réunions internes et externes ;- Contribuer à la programmation des activités ;- Gérer le matériel et l'utilisation des équipements ;- Présente le bilan du projet.
Définition des règles de sécurité dans le respect des normes fédérales et de la réglementation en vigueur	<ul style="list-style-type: none">- Communiquer ces règles auprès des pratiquants et de l'encadrement ;- Mettre en œuvre les moyens pour leur application ;- Intervenir pour prévenir ou régler tout problème lié à la sécurité ;- Adapter son action en fonction de l'évolution des règles et normes fédérales ;- Evaluer les risques potentiels liés à la situation d'encadrement ;- Prévenir les comportements à risque pour la santé morale, physique et psychique des licenciés et de l'encadrement.